

« "Pouvoir de vivre" : quelles politiques de solidarité pour répondre au choc de la transition écologique ? »

Débat du 16 janvier 2023 – Intervention Monique Lubin

Chaque secteur de notre économie, de notre société est confronté à la nécessité de produire un effort sans précédent pour la transition écologique. On ne peut pas y faire face sans réaffirmer la nécessité de la mise en place et de la consolidation de politiques de solidarité pour l'accompagner.

Nous redisons donc ici la centralité de l'enjeu du « pouvoir de vivre » des Français et celle de la répartition de l'effort à consentir pour mener à bien la transition.

Cette centralité implique que les plus précaires fassent l'objet d'une attention renforcée. Souvent plus durement impactés que les autres par la dégradation de l'environnement, ils disposent de moins de moyens pour remédier à ses conséquences.

Une étude que vient de publier le ministère de la Santé souligne ainsi que *« les banlieues et les communes habitées par les plus modestes sont particulièrement exposées à la pollution de l'air dont l'impact délétère est très sensible chez les plus jeunes. »*

Les communes les plus pauvres sont quant à elle plus touchées par la pollution des sols que celles où résident les riches. Cette pollution touche 80% des villes moyennes situées dans les 10% de communes les moins riches, selon l'observatoire des inégalités en mars 2023.

Nous savons que les plus précaires ne sont pas ceux dont l'empreinte environnementale est la plus préoccupante ou dont le bilan carbone pèse le plus lourd.

Philippe Coulangeon, sociologue et directeur de recherches au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) synthétise une partie du problème qui se pose ainsi à nous en soulignant que *« la frugalité sans intention pèse lourd chez 27% de ménages sans préoccupations environnementales affirmées, souvent les catégories populaires précarisées et dont le bilan carbone reste faible puisqu'ils consomment peu, du fait de faibles revenus. »*

Il souligne par ailleurs concernant les efforts à consentir en faveur de la transition écologique que *« l'acceptabilité sociale est en enjeu extrêmement important. »* Estimant que *« des mesures mal préparées, inégalement réparties, sont sources de résistance. »*

Il en veut pour exemple la taxe carbone qui a fait perdre un temps considérable et a d'ailleurs été l'occasion du dévoilement de la très profonde crise que traverse notre pays.

Dans un rapport au Gouvernement de mai 2023, Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz soulignent par ailleurs que *« quand on sait à quel point les sociétés avancées se sont montrées incapables de distribuer équitablement les gains induits par la mondialisation, on ne peut qu'être dubitatif sur leurs capacités à répartir les coûts de la transition de manière équitable. »*

La sociale-écologie est pourtant une réponse à ces enjeux. Au début des années 2010, Eloi Laurent l'a théorisé en soulignant que *« les inégalités sociales jouent un rôle moteur dans nos crises écologiques. »* Et que *« ces crises aggravent encore les inégalités sociales si rien n'est fait pour contrecarrer leur impact. »* Il met ainsi en évidence *« qu'il revient aux pouvoirs publics de comprendre cette interface sociale-écologique puis de s'appuyer sur elle pour réduire les inégalités sociales et atténuer les crises environnementales. »*

Il nous semble qu'indépendamment des mécanismes qui peuvent être mis en place dans la perspective de favoriser des comportements et des choix économiques vertueux, il est impératif de permettre à la population d'embarquer dans de bonnes conditions dans notre projet de transition écologique.

Pour ce faire, dans un pays qui comptait en 2019, 9 200 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, il est par exemple indispensable d'adapter les minimas sociaux. L'alternative c'est de laisser une partie considérable de la population sur le bord du chemin, enfoncée dans la précarité par le poids de l'effort économique nécessaire à ménager leur simple participation à la vie de notre société.

C'est dans ce souci que le groupe Socialiste Ecologiste et Républicain du Sénat a défendu, en janvier 2021, l'ouverture du revenu de solidarité active aux jeunes dès 18 ans. On ne peut se satisfaire que près d'une jeune majeur sur 5, considéré comme pauvre, soit d'office exclu de la société que nous essayons de bâtir.

Cette préoccupation vaut pour tous. En 2021, en France métropolitaine, 9 100 000 personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, c'est pourquoi nous sommes également attentifs à la construction et à la rénovation de logements sociaux qualitatifs, à même de loger les ménages aux revenus les plus modestes dans des habitations adaptées aux contraintes du réchauffement climatique.

C'est pourquoi, nous voulons sur le front des mobilités voir la sécurisation d'une industrie à même de construire des véhicules vertueux à des prix adaptés. Les populations rurales ne pouvant se rabattre sur le train ou le métro au quotidien, elles doivent pouvoir accéder à des moyens de déplacements individuels ménageant l'environnement et accessibles.

Je conclurai cette intervention sur les politiques de solidarité et l'amortissement du choc de la transition écologique en rappelant qu'il est indispensable d'en passer, non pas par des taxes à vocation punitives, mais par le rétablissement d'une juste redistribution de l'impôt qui permettra à l'Etat d'accompagner les plus modestes dans la transition écologique.